

Parc Urbain de Planoise - Concours de conception paysagère - Choix des équipes appelée à concourir - Rédaction du programme - Demande de subvention auprès du Conseil Général

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 11 avril 1994, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'un concours de concepteurs paysagistes pour le Parc Urbain de Planoise.

A. Choix des équipes appelées à concourir :

L'appel à candidatures s'est déroulé suivant les procédures prévues au Code des Marchés.

Trente neuf candidatures ont été enregistrées par la commission d'appel d'offres du 2 juin 1994.

Sur proposition de la commission technique chargée de l'assister, le jury désigné par le Conseil Municipal, réuni le 20 juin 1994, proposé :

1) compte tenu du nombre de candidatures et de la qualité des candidats, d'appeler le Conseil Municipal à retenir 6 équipes au lieu des 4 envisagées initialement.

2) de retenir les 6 équipes suivantes :

- . Agence Paysages - Lille
- . Atelier G. CLEMENT / ACANTHE - Paris
- . ARMSTRONG BELL LANDSCAPE DESIGN - Londres / Paris
- . Groupes SIGNES - Suresnes
- . PH. RAGUIN - Montarlot (77)
- . J. OSTY - Paris

Ces équipes recevront donc le dossier général du concours.

B. Programme du concours :

Le programme du concours, résumé ici succinctement, tiendra compte :

- du fait que le parc sera, en superficie, avec la colline boisée de Planoise, le deuxième espace vert de la ville après Chailluz,

- de la nécessité d'aménager un parc pour Besançon et sa région et non pas limité au quartier de Planoise,

- de la nécessité d'une prise en compte du paysage de l'ensemble de la colline.

Véritable lieu culturel, il permettra la découverte et le contact avec les éléments naturels, il sera éducatif et riche en sensations : endroit calme où retrouver les arbres, les fleurs, le plaisir des saisons et les images du jardinage et des vergers, lieu de repos et de rêverie à écouter les bruits qui parcourent la nature, ou bien encore espace de jeu et de détente, lieu où se promener seul ou en famille...

Ce parc permettra la pratique d'activités physiques (jogging, parcours-santé, etc.). Toutefois, on n'y trouvera pas de terrains de sport, l'ensemble sportif de la Malcombe étant tout proche et facilement accessible prochainement par un passage piétons sous le boulevard Ouest.

Lieu d'animation enfin, il s'ouvrira à des possibilités de rencontres et de divertissements lors de fêtes, de représentations artistiques ou de manifestations culturelles.

* * *

Comme l'engagement en avait été pris et à la demande des habitants, une concertation a été menée avec l'appui de l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain.

Les résultats de cette concertation seront remis aux concepteurs dans le dossier global du concours.

Par ailleurs, pour tenir compte de l'ensemble des propositions, les trois commissions municipales Environnement - Urbanisme - Affaires Culturelles se réuniront le jeudi 7 juillet 1994 afin d'apporter les éléments finaux nécessaires à la rédaction du texte programme.

* * *

Sur proposition du jury du concours, le Conseil Municipal est invité :

- à porter de 4 à 6 le nombre d'équipes appelées à concourir,
- de ce fait, à porter de 450 000 F à 550 000 F le montant global de la rémunération qui sera versée aux équipes. Le montant de 550 000 F sera budgétisé au budget de l'année 1995,
- à retenir les 6 équipes suivantes :
 - . Agence Paysages - Lille
 - . Atelier G. CLEMENT / ACANTHE - Paris
 - . ARMSTRONG BELL LANDSCAPE DESIGN - Londres / Paris
 - . Groupes SIGNES - Suresnes
 - . PH. RAGUIN - Montarlot (77)
 - . J. OSTY - Paris
- à mandater les 3 commissions Environnement - Urbanisme - Affaires Culturelles pour rédaction finale du texte programme prenant en compte l'ensemble des avis formulés par les habitants de Planoise,
- à solliciter du Conseil Général, une subvention pour la rémunération et l'organisation du concours au titre de la taxe sur les espaces naturels et sensibles.

Mme BULTOT : A l'étape actuelle du dossier sur lequel nous allons revenir bien sûr un certain nombre de fois, je voudrais apporter deux précisions. La première pour souligner l'accueil qui a été fait à ce projet puisque 39 équipes ont répondu à l'appel de candidature dont 13 étaient des équipes d'excellent niveau. Cela tient au fait qu'il y a actuellement peu de projets de ce type en France et les conséquences ont été que nous avons retenu 6 équipes au lieu de 4 pour concourir. Notre motivation était de retenir des équipes nationales mais aussi des équipes internationales à l'expérience et au renom confirmés, et de permettre aussi à des jeunes moins connus mais dont le dossier semblait

prometteur de concourir et peut-être d'émerger à travers ce projet parce que peut-être plus motivés et moins blasés.

Le deuxième point que je voudrais aborder, c'est celui de la manière dont nous menons la concertation et qui je pense devrait faire école. Il y a plusieurs types de concertation des usagers. Souvent les usagers reprochent de n'être consultés que pour des projets qui sont déjà ficelés où ils ne peuvent souvent que changer des virgules et qui donnent lieu souvent par la suite à des contestations organisées et des contestations qui perdurent au grand bonheur d'ailleurs de gens comme André NACHIN. La concertation a été faite de façon à permettre aux usagers de s'approprier autant que faire se peut ce projet. Les associations, les écoles y ont été associées ainsi que l'ensemble des populations riveraines du parc. Tout à l'heure nous avons voté des crédits à une association qui avait pour objectif de sensibiliser les gens sur les listes électorales et je crois qu'il faut donner un coup de chapeau au civisme des Planoisiens qui, au 20 juin, avaient déjà envoyé plus de 1 100 réponses. Ce qui est intéressant, c'est que ce ne sont pas seulement des réponses à l'enquête mais les gens ont utilisé largement la feuille blanche pour faire des suggestions et des propositions et surtout ils souhaitent que cette concertation continue et ils demandent un retour. Par rapport au discours ambiant sur le désintérêt ou le «je m'en foutisme», le fait que 1 100 foyers sur 7 000 se soient sérieusement penchés sur ce projet montre que lorsque le sujet intéresse, que les citoyens ressentent les choses comme une vraie concertation, les réponses sont là. La concertation et les réponses des gens seront analysées et synthétisées par l'APIEU et versées au cahier des charges des équipes qui concourent.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois que c'est un excellent dossier.

M. NACHIN : Je trouve que la démarche qui vient d'être expliquée par Martine BULTOT est vraiment exemplaire et je souhaiterais qu'on applique la même méthode pour la Place du Marché afin que la population soit elle aussi consultée de la même façon pour qu'on ne lui présente pas un jour un projet tout ficelé, tout prêt et auquel on aura la possibilité de ne dire que oui ou non.

M. LE MAIRE : Nous nous efforçons de suivre les sages conseils d'André NACHIN.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement demander s'il y avait une approche financière de l'aménagement dans le temps et combien coûtait à l'hectare ce genre d'aménagement.

M. LE MAIRE : Pas encore parce que c'est très variable ; cela dépend de ce qu'on réalisera et on va laisser libre court à tous ceux qui seront retenus. Il y a beaucoup d'idées, on en retiendra un certain nombre et c'est à ce moment-là qu'on pourra effectivement faire un chiffrage.

Mme BULTOT : Ceci dit, il est demandé aux équipes qui concourent de nous chiffrer leur projet en investissement et en coût de fonctionnement ensuite.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.